PORT AUTONOME
DE COTONOU

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

MARCHE DE TRAVAUX

PRODUCTION ET MISE EN STOCK D'ACCROPODES POUR LA REPARATION DE L'EPI D'ARRET DE SABLE

PROCES-VERBAL D'INFRUCTUOSITE DU 30 JANVIER 2026

Avis d'Appel d'offres n° 003/2025/PAC/DMP/SPMP/ DPMP/SAP en date du 18 février 2025

Référence de l'Appel d'Offres : T_DIP_101322

Source de financement : Budget Autonome
Gestion : 2025
Imputation budgétaire :

Commencé le : 08 avril 2025.
Achevé le : 30 janvier 2026

FEVRIER 2026

BP 927 Boulevard de la Marina, Cotonou - Bénin
+229 21 31 52 80 contact@pac.bj
www.portcotonou.com

PROCES-VERBAL D'INFRUCTUOSITE

Objet : Dossier d'Appel d'offres **n° T_DIP_101322** relatif à la production et mise en stock d'accropodes pour la réparation de l'épi d'arrêt de sable.

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National (AOON)

L'an deux mil vingt-six et le vendredi 30 janvier à 10 heures 30 minutes, dans la salle de dépouillement de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres s'est réunie pour prononcer l'infructuosité du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément aux notes de service **n° 056/2025/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 07 avril 2025 portant modification de la note de service n° 028/2024/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/ SAP du 06 mars 2025** les personnes ci-après :

- Présidente : A. F. Cynthia Claude AVOCETIEN, Représentante du Directeur des Marché Publics ;
- Rapporteur : Jean EGUI, SPM/DMP
- Membres :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Direction des Infrastructures	**Moez EL AKKARI**	Rpt DI	Néant

A l'issue de l'évaluation, aucune des offres des soumissionnaires (**CHEC BENIN, GROUPEMENT EBM-EIBTP, AKKAD CI SA, GROUPEMENT GAMA-GROUPE-SAFRICAS)** n'a dépassé l'étape de l'évaluation de la qualification.

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans les tableaux synthèses ci-après :

Objet du marché	Production et mise en stock d'accropodes pour la réparation de l'épi d'arrêt de sable.
Procédures	
Mode de passation	Appel d'Offres Ouvert National
Justification	Sans Objet
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal n°143/2024/PAC/DG/DCMP/SA du 13 février 2025
Soumissionnaire(s)	
- CHEC BENIN - GROUPEMENT EBM-EIBTP - AKKAD CI SA - GROUPEMENT GAMA-GROUPE- SAFRICAS	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	Motifs
CHEC BENIN	**Offre technique non conforme pour l'essentiel** - Le soumissionnaire a présenté un calendrier de déploiement du personnel non conforme. En effet, le calendrier de déploiement du personnel ne mentionne pas le délai de mobilisation du personnel ; - Le soumissionnaire a présenté un calendrier de déploiement du matériel non conforme. En effet, le calendrier de déploiement du matériel ne mentionne pas le délai de mobilisation du matériel ; - La liste du personnel fournie par le soumissionnaire n'est pas conforme aux exigences du DAO. En effet, le soumissionnaire n'a pas signé la liste du personnel ; - La liste du matériel fournie par le soumissionnaire n'est pas conforme aux exigences du DAO. En effet, le soumissionnaire n'a pas signé la liste du matériel.

	En conséquence son offre est écartée conformément à l'annexe A-1-2 du DAO (pièces nécessaires pour la conformité technique)
GROUPEMENT EBM-EIBTP	**Capacité technique non conforme.** Le soumissionnaire ne satisfait pas à l'exigence de l'expérience similaire. Son offre est écartée conforment à la décision n° 2025-134/ARMP/PR-CR/CD/SP/DRA/SA du 09 octobre 2025 de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics). **En conséquence son offre est écartée conformément à l'annexe A-1-2 du DAO (pièces nécessaires pour la conformité technique)**
AKKAD CI SA	**Offre technique non conforme pour l'essentiel** La méthodologie d'exécution proposée par le soumissionnaire n'est pas conforme aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres. En effet, le soumissionnaire n'a pas détaillé les différentes phases essentielles de la préfabrication des accropodes, telles que le coffrage, le coulage, la cure, le stockage et la manutention, alors même que ces opérations constituent des étapes critiques explicitement attendues dans le cadre de la méthodologie d'exécution. **En conséquence son offre est écartée conformément à l'annexe A-1-2 du DAO (pièces nécessaires pour la conformité technique)**
GROUPEMENT GAMA-GROUPE- SAFRICAS	**Offre non recevable** Le soumissionnaire a produit une lettre de soumission non conforme au modèle prescrit dans le DAO. - au point a) de la lettre de soumission, il n'a pas fait mention de l'addendum n°1, pourtant pris pour apporter certaines modifications au DAO ;

	- au point e) de la lettre de soumission, le soumissionnaire a inscrit *«Notre offre demeurera valide pendant **une période de cent vingt (120) jours à compter de 25 mars 2025** ; cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période »* **au lieu de** *«Notre offre demeurera valide pendant **la période requise à la clause 19.1 des Données particulières de l'appel d'offres (DPAO) à compter de la date limite fixée pour la remise des offres à la clause 23.1 des DPAO** ; cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ».* Il en résulte que la date initiale de dépôt des offres, fixée au **25 mars 2025**, a été formellement reportée au **7 avril 2025** par l'addendum n°1. En conséquence, la période de validité proposée par le soumissionnaire ne couvre pas la période requise à compter de la date effective de remise des offres, créant une rupture manifeste de conformité avec les exigences du DAO. **En conséquence son offre est écartée conformément à l'annexe A-1-1 du DAO (pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre).**
Attributaire (Néant)	
Nom	-
Montant proposé	-
Montant évalué (corrigé)	-
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Production et mise en stock d'accropodes pour la réparation de l'épi d'arrêt de sable**
Prix	-

Délai d'exécution	-
Part de sous-traitance (le cas échéant)	-
Variante pris en compte (cas échéant)	-

Au regard de tout ce qui précède, la commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres propose que la procédure d'Appel d'Offres Ouvert National N°T_DIP_101322 relatif à la production et mise en stock d'accropodes pour la réparation de l'épi d'arrêt de sable soit déclarée infructueuse conformément à l'article 71 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

La Présidente a clôturé la séance à 11 heures 50 minutes.

Fait à Cotonou le 30 janvier 2026

La Présidente

A. F. Cynthia Claude AVOCETIEN,
Rpt/DMP

Le Rapporteur

Jean EGUI
SPM/PAC

Membre

Moez EL AKKARI
C/Projet Port de Pêche